

3.1.1.3 Occupation du sol

L'occupation du sol de l'aire d'étude globale révèle une très forte dominante de surfaces enherbées à usage agricole. Ces prairies sont destinées à l'élevage de bovins et d'ovins et fournissent les surfaces nécessaires au pâturage et à la récolte de foin. Les parcelles sont accompagnées par une trame bocagère assez dense où domine le chêne. Des champs de cultures annuelles (maïs, tournesol, colza) de taille plus importante s'ouvrent ponctuellement dans la mosaïque de prairies, souvent accompagnées d'un bocage plus lâche.

Le long des vallées, le parcellaire est plus découpé et les boisements sont plus présents, occupant les pentes des versants. Ils s'inscrivent dans la trame bocagère sous la forme de cordons boisés plus ou moins épais. On trouve également quelques parcelles de conifères plantés suivant un plan géométrique contrastant avec les forêts spontanées comme celle de Rancon au sud.

Les boisements et la trame bocagère créent des filtres et des écrans qui organisent les perceptions visuelles : ils dessinent des horizons fermés plus ou moins lointains, cadrent des vues, limitent les champs de vision... La végétation est plus ou moins opaque en fonction des saisons, et les perceptions visuelles varient suivant ce rythme saisonnier.

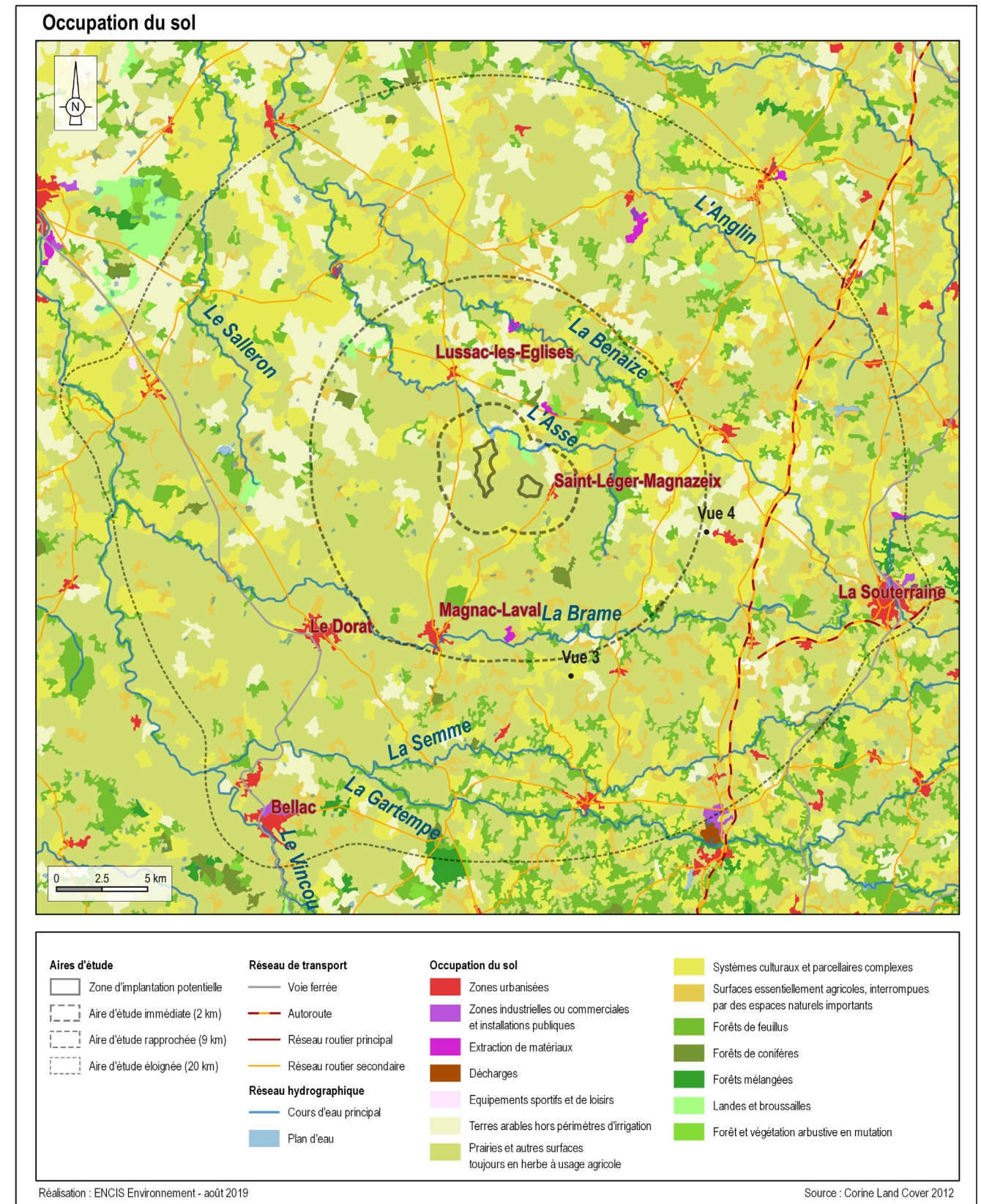
L'ensemble du territoire apparaît homogène, avec toutefois une présence des terres arables plus importante dans la moitié nord.



Photographie 3 : Cultures de maïs fourrager et prairies bocagères.



Photographie 4 : Présence de troupeaux animant le paysage.



Carte 6 : Occupation du sol.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture des Atlas régionaux des Paysages du Limousin, du Poitou-Charentes et du Centre, ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Quatre unités paysagères principales et deux unités paysagères périphériques ont été identifiées.

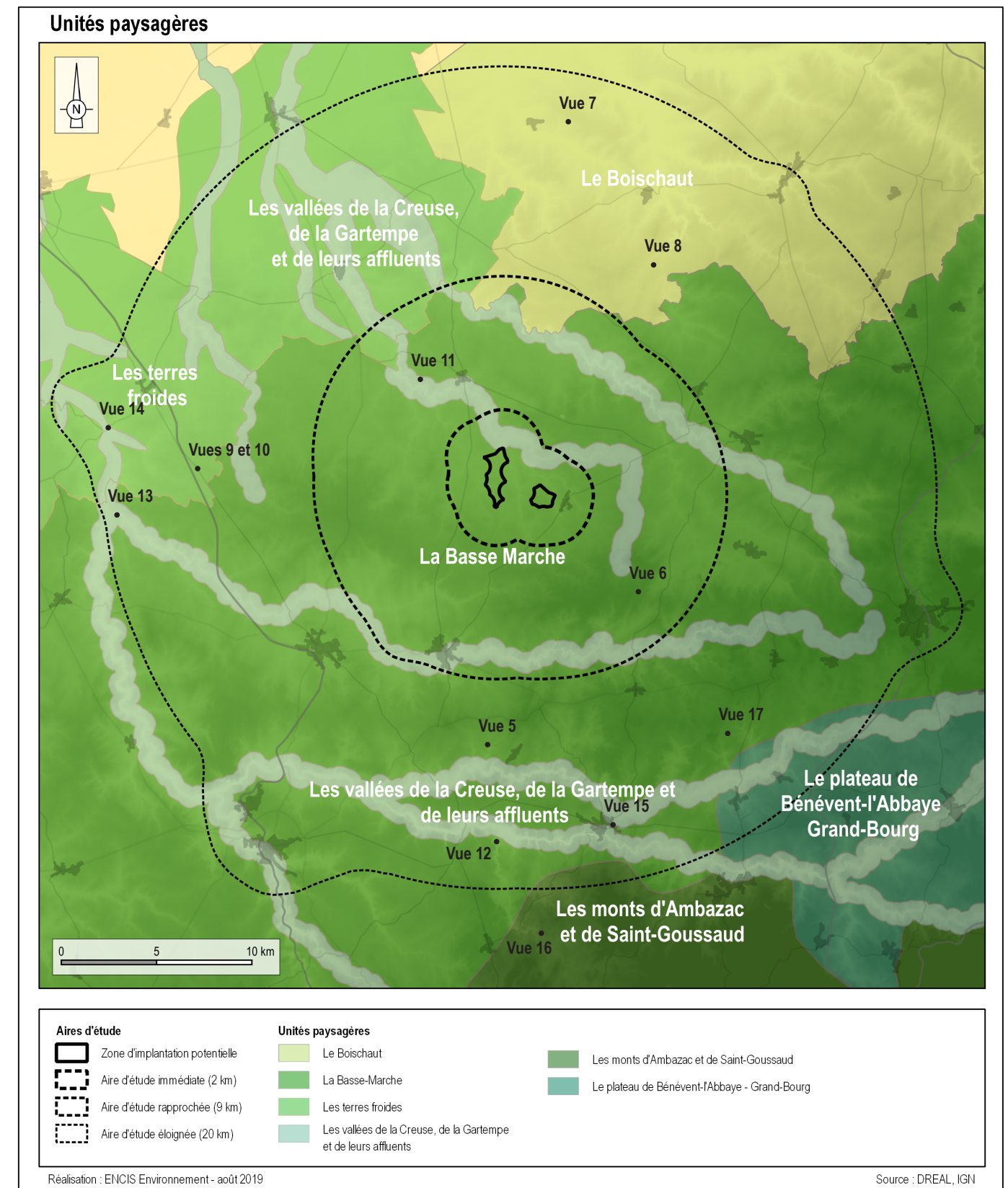
Pour les unités paysagères principales :

- o Le Boischaut
- o La Basse Marche
- o Les terres froides
- o Les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents

Pour les unités paysagères périphériques :

- o Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud
- o Le plateau de Bénévent-l'Abbaye - Grand Bourg

Le projet éolien se situe dans l'entité paysagère de la Basse Marche.



Carte 7 : Unités paysagères.

3.1.2.1 La Basse Marche

Description

Cette unité correspond à un vaste plateau d'environ 70 km de long pour 30 km de large au nord-ouest de la Haute-Vienne. Le relief est creusé de nombreuses vallées plus ou moins encaissées, comme celle de la Gartempe, de la Semme, la Brame, l'Asse et la Benaize. Les interfluvies quant à eux sont très plans et offrent ponctuellement des vues lointaines et dégagées.

Les paysages de la Basse-Marche sont fortement marqués par la présence d'un bocage encore relativement dense. Les arbres qui composent les haies sont le plus souvent laissés en port libre. De nombreux arbres isolés ponctuent les prairies, témoins d'anciennes limites de parcelles. La forêt est peu présente sur le plateau. On la trouve sous la forme de massifs de petite taille situés sur les interfluvies et constitués de feuillus en taillis sous futaie. L'activité principale du territoire est l'élevage ovin et bovin.

Les vues sont rarement dégagées : les nombreuses haies associées au relief et aux versants forestiers cloisonnent l'espace et créent des fenêtres plus ou moins profondes au gré des déplacements.

Sur l'ensemble de la Basse-Marche, la densité de population est relativement faible (17 habitants / km² en moyenne) et le territoire revêt un caractère rural affirmé. Les bourgs et petites villes sont souvent implantés en rebords de vallées ou à proximité des cours d'eau. L'architecture traditionnelle se compose de bâtiments

aux volumes simples, aux toits recouverts de tuiles canal. Les façades sont souvent enduites et les bâtiments les plus nobles en granit apparent.

Dynamiques d'évolution

Le caractère rural et enclavé du territoire entraîne une diminution de la population, qui se déplace vers les centres urbains plus importants. L'agrandissement des parcelles dans le cadre des remembrements a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. D'après l'ONCFS et la DIREN (Quel Avenir pour le bocage en Limousin?, juillet 2008), malgré la volonté de maintenir et améliorer la gestion des haies, il est probable que l'on se dirige vers une « dégradation des haies et des talus due à l'abrutissement des moutons ou bien au remplacement de l'élevage ovin par les cultures céréalières ».

Perceptions sociales

Ce territoire agricole est encore très imprégné de la culture et des modes de vie ruraux. Le territoire ne bénéficie pas d'une image particulière qui pourrait favoriser la promotion des produits locaux et une attraction touristique importante. Les représentations du territoire sont liées à la ruralité, l'élevage ovin et les cités historiques de Bellac et Le Dorat.



Photographie 5 : Paysage de bocage vallonné dans la Basse Marche



Photographie 6 : Trame bocagère appauvrie sur les hauteurs du plateau.

3.1.2.2 Le Boischaut

Description

Deux sous-unités composent cette entité paysagère : le pays des châtaigniers et celui des ormes. Ces deux entités sont très voisines et sont différenciées par la notion d'identité de «territoire» plus que par la notion proprement dite de «paysage» (Source : Atlas des paysages de l'Indre). Elles seront donc décrites ensemble.

Cette unité paysagère correspond à un relief de plateau aux formes douces, découpées d'une multitude de petits vallons. Les prairies d'élevage (bovin et ovin) sont associées à des terres cultivées et à quelques boisements morcelés (bosquets). La trame bocagère est restée dense. Les haies prennent des formes très variées : hautes, basses, associant arbustes et arbres de haute-tige, taillées ou libres...

La succession des haies sur différents plans forme une ambiance globalement boisée. La trame des routes et des chemins est très dense. L'habitat se calque sur le relief. Les villages, souvent en position dominante, se composent d'un bâti groupé aux formes organiques. Ce dernier s'organise en fonction du relief et le long des axes de communication. De nombreux hameaux et fermes isolées sont dispersés sur tout le territoire. L'architecture vernaculaire apparaît modeste.

Dans ces paysages cloisonnés par le bocage, les perceptions sont liées aux ouvertures et fermetures

visuelles, selon l'état de conservation du bocage.

Dynamiques d'évolution

On assiste à un phénomène de déprise agricole. Certains prés sont transformés en peupleraies, particulièrement dans les fonds de vallons, les résidus de bocage deviennent des arbres isolés en cœur de parcelles puis disparaissent.

Les vallons se ferment peu à peu en raison de l'abandon des prairies. Des friches ou bien des peupleraies viennent remplacer ces dernières. Le nombre de haies tend à diminuer en raison d'opérations de remembrement et d'extension des terres arables sur les prairies.

Les franges des bourgs ont tendance à se banaliser (habitat pavillonnaire).

Perceptions sociales

L'entité du Boischaut méridional est un espace rural peu reconnu. C'est un territoire calme, qui attire par ses monuments comme les ruines du château de Brosse.

Les représentations photographiques se limitent souvent à la vallée de la Creuse, plus pittoresque. Les paysages du Boischaut sont associés à George Sand et au Romantisme.



Photographie 7 : Paysage agricole du plateau du Boischaut.



Photographie 8 : Relief vallonné occupé par des prairies bocagères dans l'unité paysagère du Boischaut.

3.1.2.3 Les terres froides

Description

Cette unité de l'est de la région Poitou-Charentes annonce les paysages limousins et s'inscrit dans la continuité de la Basse-Marche. Le relief dessine des collines entrecoupées de nombreux ruisseaux. Il s'agit d'une terre d'élevage où le bocage est dense, constitué de haies arborées, en majorité des chênes et des châtaigniers laissés en port libre accompagnés par une strate arbustive dense qui accompagnent les routes et les chemins plutôt que les limites parcellaires. Les boisements sont très découpés et de petite taille, plus denses dans les vallons secondaires. Les prairies accueillent vaches et moutons, ce qui contribue à l'ambiance bucolique. Des parcelles de cultures annuelles s'intercalent avec les pâtures. De nombreux étangs et mares ponctuent le bocage.

Les villages se situent le plus souvent en point haut, au creux d'un vallon naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. L'architecture traditionnelle aux moellons de granit et aux tuiles romanes ou plates est assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

Dynamiques d'évolution

Le territoire est marqué par les évolutions des pratiques agricoles, avec un réseau de haies qui tend à se raréfier, à la fois par leur manque d'entretien et par leur arrachage pour faciliter la mécanisation. Les prairies sont de plus en plus souvent remplacées par des cultures.

Perceptions sociales

Le terme de terres froides fait directement référence au Limousin, évoquant un paysage de transition annonçant les paysages du Massif Central avec leur « modelé en creux, découpé par de nombreux ruisseaux qui dévalent les pentes en torrents fougueux après les fortes pluies » (Guide Bleu, description des paysages de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 9 : Paysage cloisonné par le bocage dans les terres froides.



Photographie 10 : Les routes rectilignes bordées de haies denses sont caractéristiques de l'unité paysagère des terres froides.

3.1.2.4 Les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents

Seul l'atlas des paysages de la Vienne considère les vallées principales comme entité paysagère à part entière. Dans un souci de cohérence, le dessin de ces entités a été étendu aux deux autres départements concernés par l'aire d'étude éloignée.

Description

L'aire d'étude est parcourue par de nombreux cours d'eau, qui sont tous affluents de la Gartempe. Cette dernière se jette dans la Creuse au nord-ouest, au niveau de La-Roche-Posay à environ 40 km de la limite de l'AEE.

Les vallées s'inscrivent en continuité avec les paysages bocagers qu'elles traversent, avec un bocage encore bien conservé, souvent plus dense que sur les plateaux voisins. Les vallées sont souvent peu perceptibles depuis les plateaux, la trame arborée des versants et le bocage alentour masquant les ruptures de pentes.

Certaines portions de vallées prennent des allures montagnardes et pittoresques, formant de véritables gorges, des cascades et des chaos rocheux (Portes de l'enfer à Lathus, vallée de la Couze, etc.).

Dynamiques d'évolution

Ces vallées étaient autrefois ponctuées de nombreux moulins, pour certains transformés en résidences secondaires. L'activité agricole est toujours présente mais l'abandon des terres de fonds de vallons pour le pâturage et la présence toujours plus grande de peupleraies ont tendance à fermer le paysage. Le tourisme se développe peu à peu, la vallée étant encore aujourd'hui assez méconnue.

Perceptions sociales

Les vallées sont reconnues à un niveau régional pour leur qualité paysagère, leur biodiversité, des sites bien répertoriés comme le Saut de la Brame ou les lieux de sport en eaux vives.



Photographie 11 : La vallée de l'Asse, discrète depuis le plateau de la Basse-Marche



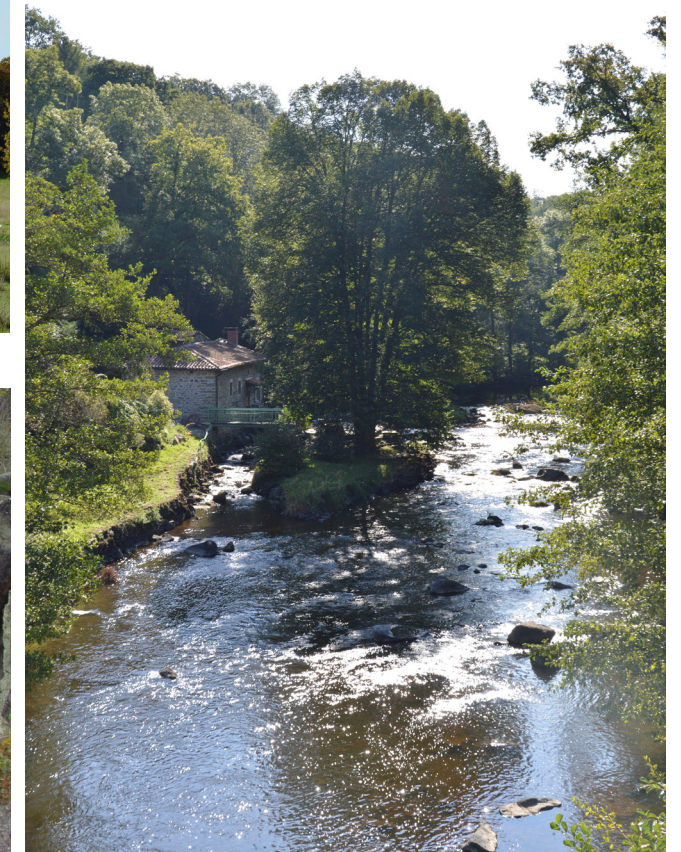
Photographie 12 : Chaos rocheux dans la vallée de la Couze.



Photographie 13 : Le Saut de la Brame.



Photographie 14 : Les Portes de l'Enfer.



Photographie 15 : La Gartempe à Châteauponsac

3.1.2.5 Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

Description

Les monts d'Ambazac culminent à 701 m au Signal de Sauvagnac, et se prolongent vers l'est par le massif de Saint-Goussaud (694 m). La zone d'étude ne comprend que les contreforts de ces monts, en limite sud-est de l'AEE.

Ces monts sont caractérisés par un paysage plus montagnard que la Basse-Marche voisine, avec des reliefs de Puys arrondis et de dépressions larges et humides où se sont formées des tourbières. Le bocage laisse place à des clairières agricoles aux bords flous à mesure que l'on monte en altitude et que les boisements - de feuillus essentiellement - cloisonnent le paysage. L'agriculture est assez présente, avec des noyaux villageois implantés au cœur de zones de pâturages ouvertes.

Quelques traces de mines d'uranium et de carrières à ciel ouvert subsistent, témoignant de la principale activité économique de ces monts après la deuxième guerre mondiale. Parmi les nombreux lacs artificiels qui ponctuent le paysage des monts d'Ambazac, le plus vaste et le plus connu est le lac de Saint-Pardoux, à environ 6 km au-delà de la limite sud de l'AEE, largement fréquenté par les Limougeauds en période estivale.

Dynamiques d'évolution

Les prairies destinées à l'élevage bovin autour des villages et hameaux ont tendance à disparaître au profit des boisements. L'attractivité du Lac de Saint-Pardoux et la mise en valeur du bâti ancien sont les supports du développement du tourisme dans les monts d'Ambazac. Une urbanisation diffuse se développe essentiellement le long des axes routiers connectés à l'autoroute entre Ambazac et Nantiat en raison de prix attractifs et d'une proximité relative de l'A20 rejoignant Limoges.

Perceptions sociales

Les monts d'Ambazac sont connus comme le lieu de fondation de l'ordre monastique de Grandmont, et le dernier grand site d'exploitation de l'uranium en France. Le lac de Saint-Pardoux et les activités sportives qui y sont associées, les parcours de randonnées, l'arboretum de la Jonchère et quelques sites naturels comme la tourbière des Dauges sont assez reconnus, mais seulement au niveau régional.



Photographie 16 : Les reliefs boisés des Monts d'Ambazac.

3.1.2.6 Le plateau de Bénévent-L'Abbaye - Grand-Bourg

Description

Ce plateau borde la limite sud-est de l'AEE. Cette unité est encadrée par des paysages de montagne : Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud à l'ouest, Monts de Guéret à l'est et Pays de Vassivière au sud. Il s'agit d'un paysage de transition entre la Basse-Marche et ces paysages de montagne.

Le relief est constitué de collines aux formes douces et au bocage lâche. Des bois de feuillus occupent les hauteurs ainsi que les pentes des vallées. Cultures et prairies prennent place sur les surfaces aplanies, entre les collines.

La trame bocagère est peu dense, elle est généralement plus resserrée autour des hameaux et au niveau des vallées.

Le bâti est caractérisé par l'utilisation du granite. La tuile domine mais on trouve également des toitures en ardoise.

Dynamiques d'évolution

La trame bocagère tend à se simplifier, avec la disparition progressive de certaines haies et l'agrandissement des parcelles.

Perceptions sociales

Le village de Bénévent-l'Abbaye est labellisé « Petite Cité de Caractère ». Il s'agit du premier village limousin à obtenir ce label, décerné aux communes qui possèdent un patrimoine architectural de qualité et homogène et s'engagent à le mettre en valeur. Ceci démontre une certaine reconnaissance d'un point de vue patrimonial, et constitue un atout sur le plan du tourisme.



Photographie 17 : Le plateau de Bénévent-L'Abbaye vu depuis la Basse-Marche.

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuelle du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (180 m) dans la ZIP.

Méthode

La carte page suivante de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur dans la zone d'implantation potentielle serait visible, totalement ou partiellement. Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 180 m de haut situés dans la ZIP seraient visibles.

Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

D'après cette carte, des éléments de 180 m de haut seraient perceptibles depuis une grande partie du territoire.

Cependant, cette modélisation ne prend en considération que les reliefs et les boisements importants. Les haies du bocage et les arbres isolés, omniprésents dans ce territoire, ne sont pas pris en compte bien qu'ils génèrent des filtres et masques visuels. Les perceptions sont en réalité bien moins importantes, souvent limitées par les rideaux d'arbres.

Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les fonds de vallées et les versants tournant le dos à la ZIP n'offrent aucune perception.

Dans les secteurs de plateaux vallonnés, les visibilitées sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.

Les perceptions depuis la Basse-Marche

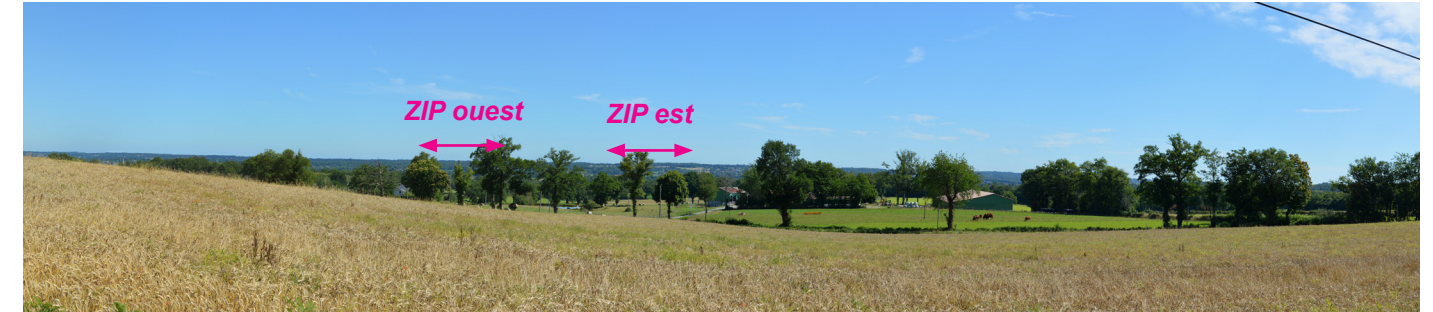
Les vues en direction de la ZIP sont le plus souvent limitées par les rideaux d'arbres du bocage, mais quelques panoramas s'ouvrent depuis les espaces dégagés en interfluve sur le plateau et depuis les versants inclinés en direction de la zone de projet, lorsque le bocage moins dense permet des ouvertures visuelles. Ces perceptions restent ponctuelles, mais sont plus fréquentes lorsque l'on se rapproche de la ZIP (AER et AEI) puisque les masques s'intercalant entre l'observateur et la ZIP sont moins nombreux.

Les perceptions depuis le Boischaut

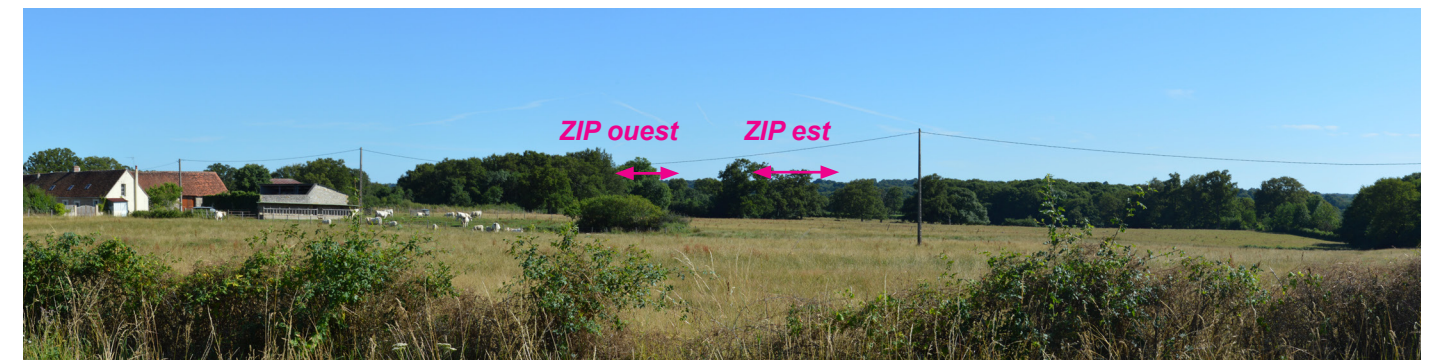
Depuis le plateau du Boischaut, les filtres arborés du bocage limitent fortement les échappées visuelles en direction de la ZIP. Seules des fenêtres très ponctuelles sont identifiées, avec souvent des perceptions limitées à la partie haute de la ZIP au-delà d'un horizon boisé plus ou moins lointain.

Les perceptions depuis les terres froides

Dans la continuité des unités paysagères de la Basse Marche et du Boischaut, cette unité paysagère des terres froides, caractérisée par la présence d'un bocage relativement dense, ne permet que de rares échappées visuelles en direction de la ZIP. Cette dernière reste souvent en grande partie masquée par les rideaux d'arbres qui jouent un rôle de filtre très important.

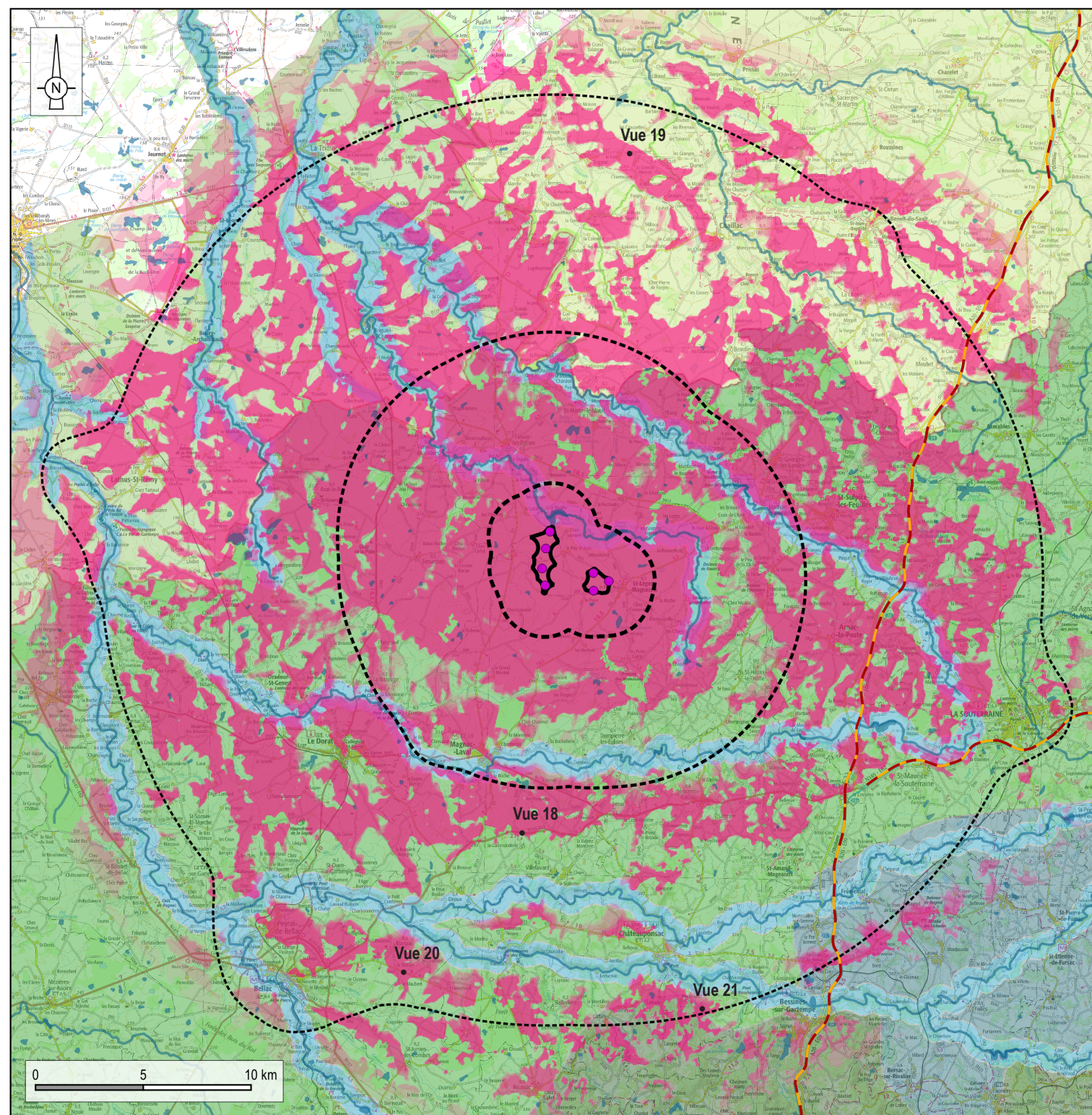


Photographie 18 : Panorama lointain en direction de la ZIP depuis la N145, empruntant la ligne de faite entre les vallées de la Gartempe et de la Brame, dans la Basse-Marche.



Photographie 19 : Le bocage et le relief peu marqué ne ménagent que de très rares panoramas en direction de la ZIP depuis le plateau du Boischaut.

Zones d'Influence Visuelle théorique pour des éléments de 180 m de hauteur en fonction du relief et des principaux boisements



Réalisation : ENCIS Environnement - août 2019

Source : BD Alti, Corine Land Cover 2012, IGN

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (2 km)
- Aire d'étude rapprochée (9 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

Zone d'Influence Visuelle

- Emplacement théorique des éléments de 180 m de hauteur
- 1 élément de 180 m visible
- 2 éléments de 180 m visibles
- 3 éléments de 180 m visibles
- 4 éléments de 180 m visibles
- 5 éléments de 180 m visibles
- 6 éléments de 180 m visibles
- 7 éléments de 180 m visibles

Unités paysagères

- Le Boischaud
- La Basse-Marche
- Les terres froides
- Les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents
- Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud
- Le plateau de Bénévent-l'Abbaye - Grand-Bourg

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Carte 8 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (180m) dans la zone d'implantation potentielle.

Les perceptions depuis les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents

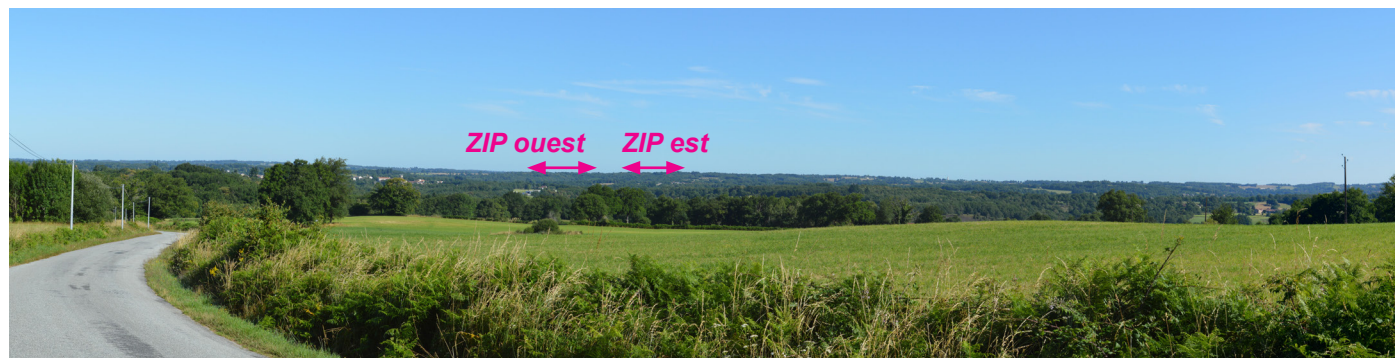
Les perceptions sont le plus souvent impossibles depuis les fonds de vallées : les reliefs, souvent couverts d'un bocage dense, empêchent toute échappée visuelle. Les visibilitées sont concentrées à la marge de ces vallées, depuis les versants et hauts-versants inclinés en direction de la ZIP et les unités paysagères voisines.



Photographie 20 : Le long de la D1 au sud de l'AEE, la dépression de la vallée de la Gartempe offre un panorama lointain en direction de la ZIP.

Les perceptions depuis les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

Ces monts sont caractérisés par une présence importante de boisements qui limitent fortement les échappées visuelles. Seuls quelques points hauts dégagés permettent de percevoir la ZIP, qui apparaît au loin sur l'horizon.



Photographie 21 : Visibilité ponctuelle et lointaine de la ZIP depuis le piémont des Monts d'Ambazac.

Les perceptions depuis le plateau de Bénévent-L'Abbaye - Grand-Bourg

Ce plateau bocager n'offre que des panoramas courts, cloisonnés par la végétation dense. Aucune visibilité de la ZIP n'a pu être identifiée dans cette unité paysagère.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmatique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Histoire et identité des paysages

Au Moyen Age, on distingue le Limousin au sud de la Marche Limousine au nord. Cette dernière constitue une zone frontière au contact de plusieurs influences politiques. Elle joue le rôle de rempart pour le Limousin et l'Auvergne. Ce territoire devient progressivement une véritable entité géographique et politique, sous le nom de « Comté de la Marche ». Ses limites sont difficiles à définir et fluctuantes. Très vite il se divise en deux : la Haute-Marche, qui correspond à l'actuelle Creuse, et la Basse-Marche, qui correspond au nord de la Haute-Vienne.

La Marche est soumise « à l'emprise parisienne dès le Moyen Age : développement d'un semi-bocage complémentaire de l'openfield du Bassin parisien central avec entrée simultanée dans la couronne d'élevage semi-extensif du Bassin parisien » (source : Jean Varlet, professeur de géographie à l'université de Clermont-Ferrand).

Au 18^{ème} siècle, les prairies sont associées à des cultures (seigle notamment, car les terres sont pauvres), quelques boisements, des landes et de nombreux étangs d'origine anthropique. Au fil des siècles, le bocage s'est développé, pour finalement régresser au XX^{ème} siècle. Entre 1955 et 1965, l'élevage ovin s'est considérablement intensifié. Depuis 1985, on a vu apparaître des cultures intensives telles que du colza, du maïs ou du tournesol (source : Michel Périgord, Paysages limousins et identité régionale).

Au XX^{ème} siècle, la Basse-Marche a accueilli une activité minière importante, avec l'exploitation de gisements d'uranium. La « zone minière de la Benaize » comportait cinq sites, sur les communes de Jouac, Cromac, Saint-Léger-Magnazeix et Mailhac-sur-Benaize. Tous ces sites sont aujourd'hui fermés. Le dernier en activité était celui de Jouac, exploité des années 70 à 2001. Il s'agissait au départ d'une mine à ciel ouvert, puis d'une mine souterraine (jusqu'à 400 m de profondeur), et d'une usine de traitement des minerais extraits.

3.1.4.3 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2.

L'aire d'étude globale comprend un nombre important de monuments historiques, de sites protégés et de sites emblématiques, ainsi que quelques sites patrimoniaux remarquables. Ces éléments de patrimoine

sont répartis sur l'ensemble du territoire et participent directement à son caractère pittoresque.

De nombreux monuments révèlent une **occupation ancienne du territoire** : mégalithes, vestiges de l'époque romaine, châteaux et constructions fortifiées du moyen-âge, manoirs et logis de différentes époques ponctuent les paysages.

Les **édifices religieux** sont également nombreux. Le plus connu est la **collégiale du Dorat**, mais on recense également de nombreuses églises et chapelles plus modestes. Le **prieuré des Bronzeaux**, sur la commune de Saint-Léger-Magnazeix, est le dernier témoin de l'histoire de l'ordre de Grandmont dans le Limousin. Les **lanternes des morts**, construites dans les cimetières ou à proximité, sont une spécificité locale liée aux anciens cultes funéraires.

Les **bourgs de Bellac, du Dorat et de Saint-Benoît du Sault** sont des sites de **patrimoine architectural et urbain** reconnus et protégés (sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)

Les **paysages de vallées** sont particulièrement reconnus et sont associés à l'identité paysagère du territoire. La majeure partie des sites protégés (inscrits ou classés) et des sites emblématiques concerne des **portions de vallées remarquables le long de la Gartempe et de ses affluents** ou encore les **étangs** qui s'égrènent le long de ces cours d'eau.

Enfin, quelques sites correspondent à la présence ponctuelle d'éléments remarquables dans le paysage, comme le **chêne classé de la Custière**.

3.1.4.4 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Bien que le territoire de la Basse-Marche, qui occupe la majeure partie de l'aire d'étude globale, ne figure pas particulièrement dans l'Histoire de l'art, les paysages de campagne jardinée qu'il offre au regard nous renvoient aux paysages des peintures anglaises du XIX^{ème} siècle. Les troupeaux de moutons et de vaches paissant dans un décor de prairies verdoyantes et vallonnées, ponctuées de chênes majestueux, donnent un caractère champêtre et bucolique aux paysages de la Basse-Marche.



Figure 5 : Wivenhoe park, John Constable, 1816.

Charles Bichet, de l'école de Crozant en Creuse - qui a accueilli plus de 500 peintres dont Monet et Armand Guillaumin - a représenté les paysages de Châteauponsac dans un style inspiré des impressionnistes.

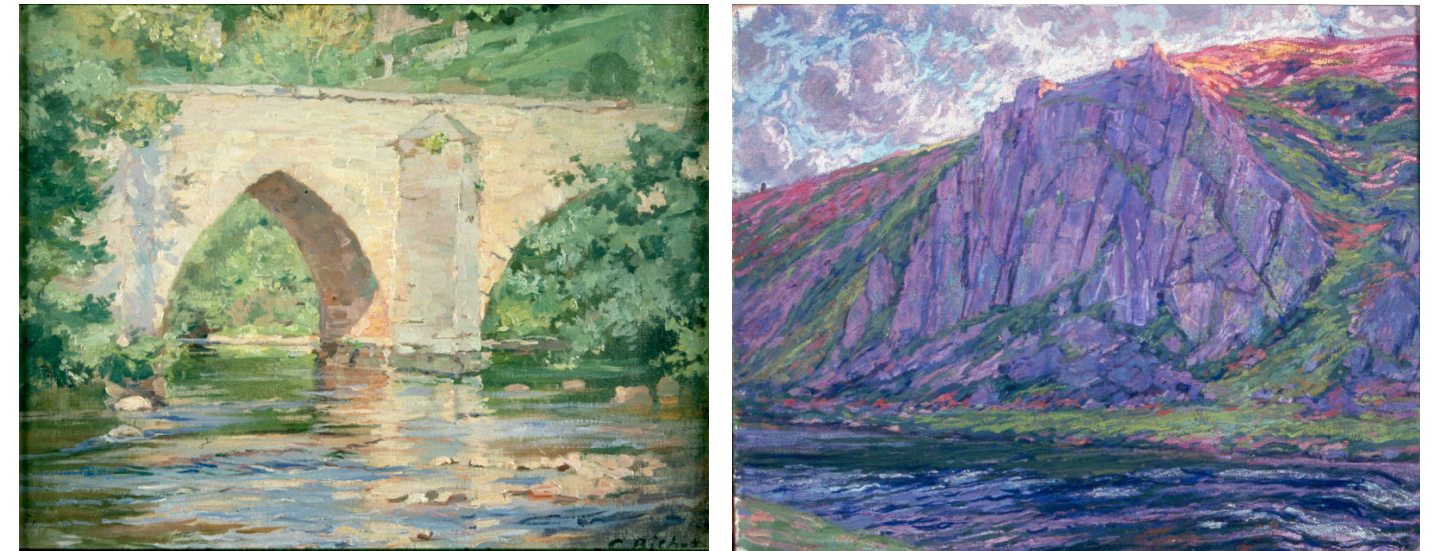


Figure 6 : Tableaux de Charles Bichet. Source : Musée des Beaux Arts de Limoges
Pont à Châteauponsac, 1904. Piliers de Lascaux à Châteauponsac, début XX^{ème} s.

Il existe d'autres récits et représentations de monuments et paysages de l'AEE, souvent peu connus. La plupart ont été réalisées par des artistes locaux et font référence au caractère rural d'un paysage du quotidien ou sont liées à un ancrage familial régional.

Jean Giraudoux est le plus connu d'entre eux. Né à Bellac, cet écrivain a fait référence à plusieurs reprises à son Limousin natal dans son œuvre, sans qu'il ne soit jamais le sujet principal de ses écrits (Siegfried et le Limousin, 1922 – L'apollon de Bellac, 1942). Jean-Gabriel Daragnès, peintre, dessinateur, graveur, éditeur et typographe, a illustré son roman Suzanne et le Pacifique avec des illustrations sur cuivre en couleurs représentant notamment la ville de Bellac.



Figure 7 : Bellac, place Carnot et l'église Notre-Dame de Bellac et le vieux pont sur le Vincou. Illustrations de Jean-Gabriel Daragnès pour le roman Suzanne et le Pacifique, 1928. Source : BFM de Limoges.

Adrien Aymard, designer graphique, a créé un mur littéraire sur la façade de la médiathèque de Bellac, dédiée à Jean Giraudoux. Des citations de l'auteur s'entremêlent à des pictogrammes et ornements plus ou moins abstraits faisant référence à Bellac et aux paysages limousins.

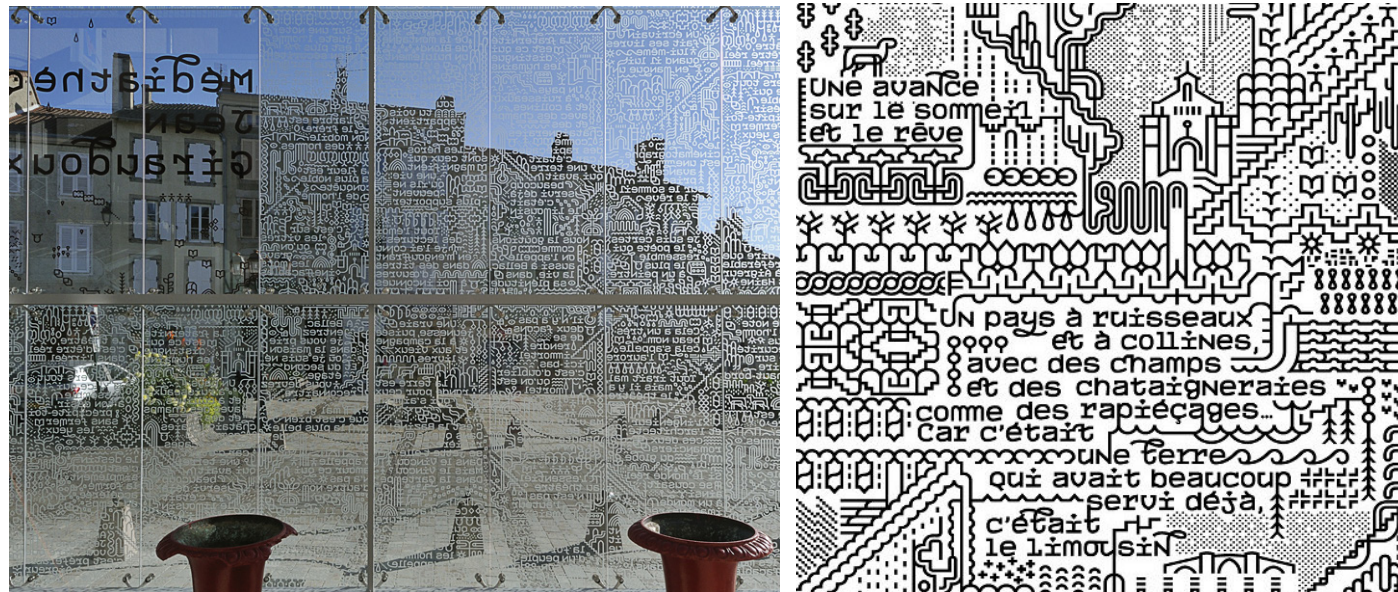


Figure 8 : Adrien Aymard, façade de la médiathèque de Bellac et détail de la typographie.
Source : www.geo.culture-en-limousin.fr/

Charles Silvestre, un autre écrivain né à Tulle et ayant vécu à Bellac, a rédigé des romans régionalistes dans lesquels il a dépeint les décors rustiques du Limousin.

« Charles Silvestre est d'abord un poète rustique. Son Limousin verdoyant, coupé d'eaux frémissantes, où les grasses prairies s'étalent aux pieds de collines semées de bruyères roses; où les troupeaux paissent à l'ombre des châtaigniers ronds; où la moindre église villageoise, solide, ramassée sur elle-même, percée de jours étroits, est riche d'un trésor spirituel séculaire; son Limousin, Charles Silvestre, depuis toujours, le contemple d'un regard émerveillé, et d'un cœur attendri. Aussi ne se lasse-t-il pas d'en célébrer le charme.

Dans son œuvre, la description tient parfois autant de place que le récit, le paysage, devient un personnage aussi important que l'homme. »

Gaillard De Champris - L'œuvre de Charles Silvestre

Source : Collection numérique BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec)

La vallée de la Gartempe, entre Bellac et Bessines-sur-Gartempe, a également été une source d'inspiration pour de nombreux écrivains plus ou moins connus. Dans son roman « La Gartempe » (1957), Jean Blanzat, écrivain limousin, décrit la rivière en mettant en avant son caractère mystérieux, changeant et même vivant. De nombreux autres écrivains l'ont évoquée : Régine Deforges (Blanche et Lucie, 1979, Sur les bords de la Gartempe, 1985), Georges Déchéat (Ricochets), Louis Peynaud (De la vallée de Georges Sand aux collines de Giraudoux, 1951), Daniel Taboury (Lettres sur l'eau, en Limousin et ailleurs, 1981, A contre-courant, 1992), Roger Thome (La pêche, 1985)...

Les sujets artistiques les plus représentés dans le territoire sont principalement des éléments ou des ensembles de patrimoine bâti : villages remarquables du Dorat, de Bellac et de Châteauponsac, ponts sur la Gartempe et le Vincou. Les paysages ruraux et les sites faisant référence à une certaine esthétique du sublime (chaos et barres rocheuses le long des rivières) tiennent également un rôle majeur dans les représentations et les écrits locaux, qui décrivent un territoire entre agriculture et « nature sauvage ».

3.1.4.5 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3.

Au sein de la grande région Nouvelle Aquitaine, le territoire étudié reste très en marge des principaux sites touristiques (Futuroscope, dune du Pilat et plages océanes, Saint-Emilion et vignobles du Bordelais, Sarlat et le Périgord, aquarium de la Rochelle et zoo de la Palmyre). L'aire d'étude est bien moins attractive et ne peut rivaliser avec ces pôles touristiques de premier plan.

De même, en comparaison des principaux sites de chacun des trois départements concernés par le périmètre d'étude (Haute-Vienne, Vienne et Indre), les sites mentionnés dans l'AEE sont assez peu attractifs.

Cependant, sur le territoire, les Comités Départementaux du Tourisme mettent en avant un certain nombre de sites ayant un intérêt touristique non négligeable.

La plupart de ces lieux correspondent à des sites d'intérêt patrimonial : monuments historiques, cités de Bellac et du Dorat, vallées et étangs de la Basse-Marche.

On recense également de nombreux sites et parcours permettant la pratique de « sports nature » : randonnée, cyclotourisme, baignade, sports d'eau.

La Route du Haut Limousin traverse le territoire au sud de l'AEE et permet la découverte des paysages de la Basse-Marche, tandis que le Parc Naturel Régional de la Brenne met en avant les paysages du secteur nord du périmètre d'étude.

3.1.4.6 Les paysages perçus

Comme précisé dans le paragraphe 2.3.1.7, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête à l'échelle éloignée.

Les personnes rencontrées décrivent des paysages de campagne, où le relief peu marqué combiné à une trame bocagère omniprésente offrent peu de diversité paysagère (peu de vues lointaines ou de panoramas notamment). Plusieurs interviewés regrettent un « manque d'attrait », une certaine banalité des paysages. Le nord du territoire, vers le département de l'Indre, est jugé plus attrayant car « plus ouvert et plus accessible pour la promenade ».

Le caractère rural reste apprécié pour la « qualité de vie » à laquelle il fait référence pour beaucoup : cadre naturel, peu artificialisé, calme et champêtre.

Le très faible dynamisme du territoire (solde migratoire négatif, peu d'activités industrielles et de pôles d'emploi) engendre pour une personne un sentiment de « morosité » ambiante. Globalement, le territoire est perçu comme « en déclin ».

Le patrimoine de la Basse-Marche semble peu reconnu. Parmi les monuments et sites mentionnés par les participants à l'enquête, on retrouve la collégiale du Dorat, les monts de Blond ou encore la ville de La Souterraine. Les autres éléments patrimoniaux identifiés au cours de cette étude ne sont pas cités lors des entretiens.

Les évolutions mentionnées par les personnes rencontrées concernent principalement la gestion de l'espace, en lien avec l'activité agricole. D'un côté, les évolutions des modes de travail et les remembrements ou regroupements de parcelles ont entraîné la disparition de certaines haies et une distension de la trame bocagère dans certains secteurs. D'un autre côté, certains enquêtés notent un développement important des boisements, avec l'apparition de nombreuses réserves de chasse remplaçant des anciennes parcelles cultivées. Cette dernière évolution engendre une fermeture des vues.

Au regard de ces rencontres, les paysages du territoire ne semblent pas véhiculer une identité forte ou être particulièrement reconnus. Cependant, le caractère rural dans ses aspects positifs (tranquillité, sentiment de « nature ») est globalement apprécié.